

20 décembre 2016

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. Stéphane Guex: «Vétusté de l'école des Charmilles».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

En date du 10 octobre 2016, en raison d'un système de chauffage défectueux, l'école primaire des Charmilles (avenue d'Aire 1) a dû congédier ses 300 élèves. La température moyenne en classe atteignant les 14 degrés, il n'était apparemment pas possible selon la direction que les élèves puissent étudier dans des conditions décentes.

Comment est-il possible de laisser des bâtiments scolaires dans un état de vétusté tel qu'il faille accorder des congés aux élèves?

Comment est-il possible que le Conseil administratif n'ait pas anticipé l'apparition de ce genre de problème, a fortiori aux portes de l'hiver?

Quelles dispositions le Conseil administratif compte-t-il prendre afin que de tels désagréments ne se produisent plus?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'événement à l'origine de cette interpellation ne relève pas d'un problème de vétusté générale de l'école des Charmilles.

L'incident survenu le 10 octobre dernier est consécutif à une panne du brûleur. La chaudière de l'école des Charmilles fonctionne au mazout et date de 1987. Son brûleur, qui était de la même époque, a été remplacé au printemps 2016. L'installation est certes ancienne, mais elle est entretenue et suivie régulièrement. Elle fonctionne sans problème particulier et respecte les normes en matière d'émissions polluantes. Les pannes qui ont pu intervenir ponctuellement ont été à chaque fois résolues sans générer de problèmes récurrents ni de désagréments quant à l'utilisation des locaux.

Mais les installations n'étant pas infaillibles, une panne reste toujours possible.

Dans le cas du lundi 10 octobre 2016, le Service de l'énergie a été averti par le responsable dudit bâtiment scolaire d'une panne à 7 h 45. Le responsable d'exploitation a aussitôt informé l'entreprise prestataire en charge de l'entretien et de la maintenance du brûleur pour solliciter une intervention urgente. Cette dernière, bien qu'ayant annoncé son arrivée sur les lieux dans les meilleurs délais, n'est finalement intervenue qu'à 11 h. Dans un tel contexte, cette

arrivée tardive et non justifiée a engendré des difficultés quant à la gestion de la situation: les températures dans le bâtiment étaient inhabituellement fraîches et la remise en service du chauffage n'a pas été très rapide. Bien que l'installation de chauffage fût à nouveau en service à 11 h 30, le directeur de l'école a pris la décision de renvoyer les élèves à la maison en fin de matinée.

Il est à noter que la coordination entre le service des écoles et celui de l'énergie a bien fonctionné tout au long de ce fâcheux événement.

Il apparaît clairement qu'un tel délai d'intervention dans le cas d'une école n'est pas acceptable. Le Service de l'énergie a immédiatement fait part de son mécontentement au prestataire, oralement le matin même dès 10 h, puis par écrit, demandant formellement qu'il adapte si nécessaire son organisation, notamment s'agissant de sa plate-forme de traitement des demandes, afin qu'une telle erreur d'appréciation, heureusement tout à fait inhabituelle, ne se reproduise pas. Ce dernier a fait amende honorable et a confirmé avoir pris les mesures nécessaires au sein de l'entreprise afin qu'un tel cas ne se reproduise plus à l'avenir.

La Ville de Genève dispose d'une quarantaine de chaufferies similaires, âgées d'une trentaine d'années. Afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent et d'accélérer le renouvellement de ce parc de chaudières vétustes, le Service de l'énergie va prochainement proposer au Conseil municipal un programme renforcé et ciblé de rénovations de chaufferies.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani